

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



mise a jour le 22 mars 2022

OBJECTIFS

- Le M.A.C. SST a pour objectif d'actualiser et maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation (INRS).
- Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

PRÉ-REQUIS

- Le stagiaire inscrit en MAC SST devra être titulaire du certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels/INRS. **Justificatif à fournir obligatoirement.**

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST.

Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

PUBLIC VISÉ

- Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

PARTICIPANTS

- Elle s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes maximum certifiées SST. Au-delà de 10 participants, la formation ne pourra avoir lieu.
- Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.
- Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national.
- Un représentant du réseau prévention peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.



Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com
N°siret : 802 535 591 000 35

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du Travail (L.412I et R412I et suivants, R4224-15, R 4224-16).
- Circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au Sauvetage Secourisme du Travail, document de référence de l'INRS V5.08/2016.
- Guide des données techniques et conduites à tenir V02.01/2017

TARIF ET DURÉE

- 7 heures de formation tous les 24 mois (être titulaire du certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels /INRS) est OBLIGATOIRE.
- **700€ HT par session en INTRA (règlement par virement, par chèque ou par carte bancaire)**
- Une prise en charge financière par votre «Pole emploi, OPCO ou autres organismes financeurs".

LIEU ET HORAIRES

De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Salle de formation conventionnée: **SESAME CONSULTING**
rue Egouy cité Brutu 97300 Cayenne

Nos formations sont réalisable intra et inter-entreprise (nous consulter)



Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com
N°siret : 802 535 591 000 35

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE:

- Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Matériels divers (outils et plaies factices)
- Plan d'intervention SST
- Grille de certification des compétences SST
- Ordinateur et vidéo- projecteur
- Support pédagogique SST du formateur
- Maquillage sur les victimes (plaies, brûlures, doigt sectionné)

L'ÉVALUATION DES SST

Une évaluation certificative est mise en place lors du maintien actualisation des compétences du SST.

Les critères d'évaluation SST figurant au document de référence et transcrits dans **une grille de certification** (document INRS), **utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences.**

A l'issue de cette évaluation, un nouveau **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

La non-réussite aux épreuves certificatives suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la « certification SST ».

De la même manière, dans le cas où ce maintien actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification de Sauveteur Secouriste du Travail » à la date de fin de validité de sa carte de SST. A partir de cette date, il n'est plus autorisé à exercer en tant que SST.

Dans ces 2 cas, il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal).

Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC.



FORMATEURS

Formateur qualifié en Sauvetage Secourisme du Travail, certifié par l'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

PROGRAMME

1. Echange sur les **interventions dans (et hors) entreprise**
2. Analyse des éventuelles **situations dangereuses rencontrées** et sur les **mesures de prévention** mises en place dans l'entreprise

3. Rappel : **DOMAINE DE COMPETENCES 1**

- 3.1 Etre capable d'intervenir face à une situation **d'accident du travail**
- 3.2 Etre capable de **situer le cadre juridique** de son intervention
- 3.3 Etre capable de réaliser une **protection adaptée**
- 3.4 Etre capable **d'examiner la (les) victime(s)** avant /et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 3.5 Etre capable de **faire alerter ou alerter** en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- 3.6 Etre capable de **secourir la (les) victime(s) de manière appropriée**:
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas

4. Rappel : **DOMAINE DE COMPETENCES 2**

Etre capable de **mettre en application ses compétences** de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise



Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com
N°siret : 802 535 591 00035

5. Etre capable de **situer son rôle de SST** dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
6. Etre capable de **mettre en œuvre ses compétences en matières de protection** (situation d'accident au profit d'actions de prévention)
7. Etre capable d'informer les **personnes désignées dans le plan d'organisation** de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

8. La certification

Compte-tenu de la durée des sessions de maintien et actualisation des compétences (MAC), bien que les compétences du SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons **une forme simplifiée de l'épreuve certificative**.

La certification dans le cadre d'une session de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur **2 épreuves à partir d'une seule et même situation** de travail ayant généré un accident, définie par le formateur.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service
JPM MAINTENANCE INCENDIE 973**

*Modalités et délais d'accès :

- Remplir la fiche de pré-inscription ci-joint et retourner par mail ou par courrier dument complété et le devis validé **"bon pour accord"**

une convention et une convocation de formation sera transmis 15 jours avant l'ouverture du stage.

Formation accessible aux personnes en situation handicap (nous consulter)

Monsieur Jean-Pedro MIGNAN

Dirigeant de JPM MAINTENANCE INCENDIE 973

Tél : 05 94 30 60 92 - Port : 06 94 43 84 84
jpm.maintenance.incendie973@gmail.com
N° siret : 96 97 30555 97